

DGAC DSNA DTI
Direction de la Technique et de l'Innovation
Rédacteur : Laure GABORIEAU

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°MPA-26-21164

Date limite de remise des plis

14 / 10 / 2026 à 16 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées -
Code de la commande publique)

Type de contrat

Marché ordinaire de travaux

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats à l'affaire MPA-26-21164	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Laure GABORIEAU	Rédactrice et chargée de suivi	V	LG
Marie-Hélène TURA	Cheffe Pole Achats - antenne DTI	A	MHT

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPA-26-21164 Classement et archivage du document Fichier : RC MPA-26-21164	
--	--

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	16/09/2026	Version pour publication	Laure GABORIEAU

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	11
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

Préambule - Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n° du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, l'acheteur adresse à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien fournir serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Entité adjudicatrice :

DGAC DSNA DTI

Direction de la Technique et de l'Innovation

Représentant : Direction Générale de l'Aviation Civile DSNA

Adresse : 1 Avenue du Dr Maurice Grynfolgel, CS 53584, 31035, TOULOUSE CEDEX

SIRET : 12006401900074

Site internet : www.marches-publics.gouv.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux liés à la fourniture et installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle**

Dans le cadre de la rénovation de la couverture sol de l'aéroport de Charles de Gaulle, il a été décidé d'installer un cinquième radar sol.

Code CPV	Libellé CPV
45262600-7	Travaux de construction spécialisés divers

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Structure	Lot unique - 3 postes
 Lieu d'exécution	Aéroport de Paris Charles de Gaulle
 Délai d'exécution	18 mois fermes

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Poste 1	Visite Préalable - Etudes et conception
Poste 2	Fourniture du pylône et de ses accessoires
Poste 3	Réalisation du massif béton, installation pylône et accessoires - DOE/ DIUO

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- CCAP
- CCTP et son annexe
- Rapport étude de sol
- DPGF, **à renseigner par le candidat**
- Directive PSSI Niv 3 Exigences marché version V3R1.
- Guide d'aide à la protection contre la foudre - Version du 09/06/2020
- Spécification générales pour les installations – SPEC 20 - Version du 14/01/2020
- Guide de réponse sur la performance environnementale, **à renseigner par le candidat**
- Les formulaires DC1 et DC2 préconisés par l'Acheteur et leur notice explicative, **à renseigner par le candidat**
- le(s) formulaire(s) DC4 en cas de déclaration d'un (de plusieurs) sous-traitant(s), **à renseigner par le candidat**

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations du marché ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
- Capacité juridique	Le candidat peut utiliser soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), soit les formulaires DC1 et DC2.

Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>

OU

Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur. Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles. Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence. En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen. En application de l'article R.2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	<i>Fournir la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Moyens humains	<i>Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et répartition de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</i>
Références travaux	<i>Fournir la liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i>
Autres justificatifs	
Performance environnementale	<i>Fournir les éléments concernant la démarche RSE ou équivalent, bilan carbone, moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental, gestion des déchets, transports, énergie, charte relation fournisseurs responsables, certifications ou ISO 14000 ou équivalent.</i>

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication porterait préjudice à ses intérêts commerciaux et industriels légitimes au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre. Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Offre financière	<i>La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) dument complétée.</i>
Offre technique	<i>Un dossier technique complet présentant :</i> - <i>un descriptif détaillé des méthodes envisagées pour les prestations objet du marché par rapport aux demandes de l'acheteur et aux contraintes indiquées dans le CCTP en indiquant le matériel utilisé ;</i> - <i>un référentiel du personnel pressenti pour les prestations objet du marché en y indiquant leur expérience individuelle ;</i> - <i>le rythme de travail hebdomadaire des équipes ;</i> - <i>un planning détaillé des travaux ;</i> - <i>un descriptif des sous-traitants pressentis et de leurs ressources le cas échéant ;</i> - <i>tout autre élément pouvant appuyer la qualité de l'offre du candidat.</i>
Performance environnementale	<i>Réponses demandées dans le guide de réponse Environnement</i>

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ Dispositions complémentaires :

- Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

- Mise au point

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

- Imprécisions

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

- Erreurs de calcul

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

- Modifications de détail aux documents de consultation

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

- Langue de rédaction des propositions

Les propositions des candidats doivent être rédigées en langue française.

■ Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit. La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go. En cas de dépôts successifs il est demandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur. Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis. La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde " de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de Mme GABORIEAU Laure

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et techniques	Capacités professionnelles et techniques
2. Garanties économiques et financières	Capacités économiques et financières
3. Conditions de participation des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique	Capacité juridique
4. Performance environnementale	

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 % soit 50 points)	Le critère Valeur Technique est noté selon les sous-critères ci-après. La note pour chaque sous-critère est établie par application de la formule suivante : $NPSC1 = PSC1 \times (T / T_{max})$, avec - NPSC1 : note pondérée du sous-critère 1 de la valeur technique ; - PSC1 : pondération du sous-critère 1 ; - T : note du sous-critère 1 avant pondération de l'offre évaluée ; - T_{max} : meilleure note technique sur le sous-critère 1 avant pondération. Tous les sous-critères sont notés successivement selon cette même formule . La note de la Valeur Technique est la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critères . Toute offre dont la note globale avant pondération pour ce critère est inférieure à 25/50 est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée. Les sous-critères de la Valeur Technique sont les suivants :
- 1er sous-critère (25 pts)	Qualité des fournitures et équipements
- 2ème sous-critère (15 pts)	Organisation du chantier (planning, phasage)
- 3ème sous-critère (4 pts)	Moyens humains et matériel mis en œuvre
- 4ème sous-critère (6 pts)	Délai total de réalisation des travaux
2. Prix TTC (40 % soit 40 points)	Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante : $NP = PP \times (P_{min} / P)$, avec • NP : note pondérée du prix ; • PP : pondération du critère prix ; • P_{min} : prix de l'offre la moins chère ; • P : prix de l'offre évaluée.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

3. Performance environnementale (10 % soit 10 points)	La note sur le critère « Performance environnementale » est établie par application la formule suivante : $NPE = PPE \times PE (PE / PE_{max}), \text{ avec}$ Avec : - NPE : note pondérée du critère « performance environnementale » de l'offre évaluée ; - PPE : pondération du critère « performance environnementale » ; - PE : note du critère « performance environnementale » avant pondération de l'offre évaluée, - PEmax : meilleure note sur le critère "Performance environnementale" avant pondération. Les sous critères sont les suivants :
- 1er sous critère (5 pts)	Gestion des déchets et nuisance sonore
- 2eme sous critère (5 pts)	Plan de réduction de l'empreinte carbone

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres classées de un à trois sur la base des critères définis au chapitre *Jugement des offres* du présent document.

Dans l'hypothèse d'une négociation, les autres candidats dont l'offre est classée au-delà du 3ème rang, ne seront pas admis à négocier et verront leur offre rejetée. Un ou plusieurs tours de négociation peuvent être organisés avec les candidats retenus. Chaque tour de négociation peut donner lieu à l'élimination d'un ou plusieurs candidats. A l'issue de la négociation, chaque candidat doit remettre une nouvelle offre technique et une nouvelle Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF). Toutefois, si un candidat souhaite maintenir son offre initiale en l'état pour qu'elle devienne son offre finale, il devra transmettre à l'acheteur un courrier signifiant son intention avant la fin du délai de remise des offres finales. En l'absence d'une offre finale ou du courrier ci-dessus, l'acheteur éliminera le candidat pour absence d'offre.

La négociation ne peut remettre en cause l'objet du marché, ni modifier substantiellement les conditions initiales de mise en concurrence ou les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

L'acheteur garantit le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats et veillera à assurer la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

La DSNA peut attribuer le marché sur la base des offres initiales.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété et signé.
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine	Déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dûment complétée et signée.
Délégation de pouvoirs	Tout document permettant de prouver la capacité de la personne signataire à engager l'entreprise.
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

■ Modalités de signature à l'attribution

La DSNA transmettra un acte d'engagement POUR SIGNATURE au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat. Celui-ci devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à **ne pas verrouiller le document** afin que la DSNA puisse signer l'acte d'engagement. L'acte d'engagement devra être accompagné des justificatifs décrits à l'article **Documents à produire par l'attributaire** ci-dessus. La signature est électronique et l'acte d'engagement signé est déposé sur la Place : www.marches-publics.gouv.fr.

L'attributaire peut utilement se référer à l'arrêté du 22/03/2019 relatif à la signature électronique. L'acheteur refuse toute signature manuscrite.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

DSNA / DTI	Objet	Travaux liés à la fourniture et l'installation d'un nouveau pylône pour le 5ème radar sol de Charles de Gaulle	Version	V1R0
Pôle Achats				

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 Rue de Jouy
75004 Paris

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.